

# Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 301 – 3 février 2010 – 4 pages

BLE

Désherbage sortie hiver : anticipez sur des adventices jeunes

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2010 (mm) :

Normale	Campagne 2009 – 2010			
Melun	La Brosse–Montceaux	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
55,5	42,1	33,8	38,3	35,9

Températures du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2010 (°C) :

	Normale	Campagne 2009 – 2010			
	Melun	La Brosse–Montceaux	Melun	Nangis	Crécy-la-Chapelle
Mini	1,1	-1,3	-1,8	-2,2	-1,7
Maxi	6,4	3,1	3,0	2,3	2,4

source : Météo-France

La première décade de janvier avec moins de 3 mm sur l'ensemble des stations contribue à pénaliser le cumul mensuel, qui malgré une pluviométrie normale sur le reste du mois ne parvient pas à la moyenne des 30 dernières années.

Les températures très basses en début de mois (plus de 6 °C d'écart à la normale sur la première décade), ne sont pas encore remontées à la hauteur de la moyenne trentenaire.

« A la chandeleur, l'hiver se meurt ou reprend vigueur ».

Même si les quelques jours à venir voient un redoux, la reprise est loin d'être enclenchée.

Les cultures sont toujours en arrêt hivernal. Le jaunissement des parcelles de céréales est dû aux différentes gelées, et non pas à une faim d'azote.

### Quelle priorité pour les chantiers ?

Les dés herbages et roulages seront les premières interventions à envisager quand les conditions le permettront.

Pour ce qui est de l'azote, même après le 10 février, rien ne sera urgent aussi bien sur céréales que colza sur une végétation encore au ralentie.

## ACTUALITES CULTURES

### CEREALES : ATTENTION AU DECHAUSSEMENT

#### ✓ Roulage

En plus du gel de cet hiver, les alternances gel/dégel de la semaine dernière peuvent provoquer des terres soufflées, en particulier en terre argileuse ou calcaire, voire quelques problèmes de gel mécanique (cisaillement des racines).

Dans ces cas un roulage peut s'avérer nécessaire.

Il faudra toutefois vérifier son utilité si des pluies conséquentes rappuient le sol.

Cependant, sur les blés, le dés herbage est à privilégier par rapport au roulage : en effet, il faut environ une semaine d'écart entre ces 2 opérations.

Un roulage peut se réaliser jusqu'au stade redressement, au-delà la phase montaison peut être perturbée.

**BLE** (stade : plein tallage)

#### ✓ Dés herbage du blé en sortie hiver : anticipez pour améliorer l'efficacité

Les insatisfactions sur les efficacités des sulfonyles sont fréquentes depuis 3 ans. Même si des résistances apparaissent, il est important de s'attacher à une application de ces produits dans les meilleures conditions météo et surtout sur des adventices jeunes. En effet, les interventions sont souvent réalisées sur des adventices trop développées, expliquant en partie ces pertes d'efficacité.

Les températures douces d'octobre et novembre ont été favorables au développement des graminées (vulpins, ray-grass) et dicotes (véronique, gaillet). Une fois n'est pas coutume, même les semis tardifs peuvent cette année se retrouver dans cette situation.

Il sera donc nécessaire d'anticiper les interventions herbicides de sortie hiver pour agir sur des plantes jeunes.

### Le point sur les conditions d'utilisation des herbicides en Sortie Hiver

Produits	Conditions d'utilisation
<b>Herbicides racinaires</b> (isoproturon...) jusqu'à Epi 1cm	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter les sols argileux (&gt; 20% d'argile) et adapter les doses en fonction de cette teneur en argile.</li> <li>- Eviter les sols drainés, même avec une bonne réserve utile (à ce jour les RU sont reconstituées), pour éviter leur transfert dans les eaux de drainage</li> <li>- Sol humide pour favoriser l'absorption du produit.</li> <li>- Peu exigeant en température, mais agressif à partir de 15°C d'amplitude thermique.</li> </ul>
<b>Herbicides foliaires et racinaires :</b> ATLANTIS, ARCHIPEL, HUSSAR OF, MISCANTI, ABAK jusqu'à 2 noeuds ATTRIBUT jusqu'à 1 noeud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de 5°C avec 60 à 70% d'hygrométrie.</li> <li>- Absence de stress hydrique, sol frais.</li> <li>- Adventices en pleine croissance.</li> <li>- Les adventices doivent toutes être levées mais l'efficacité décroît après la mi-tallage.</li> <li>- Les fortes amplitudes de températures après le traitement peuvent entraîner des manques d'efficacité et de sélectivité.</li> <li>- MISCANTI, ABAK autorisés en double application à ½ dose contre les bromes.</li> </ul>
<b>Herbicides foliaires : les fops</b> CELIO, PUMA LS jusqu'à 2 noeuds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions poussantes avec des températures &gt; à 8-10°C et une hygrométrie de 70%. Un temps ensoleillé le jour de l'application augmente l'efficacité.</li> <li>- Réduction des efficacités si du gel intervient dans les 5 jours suivant l'application.</li> <li>- Réduction de doses sur les jeunes adventices.</li> </ul>

### Situation de rattrapage après des applications de post-levée précoce d'automne ou de prélevée

Intervenir avec des produits foliaires ou avec des sulfonylurées (*en particulier si graminées résistantes aux FOP*)

➤ Dominante Vulpins	➤ Dominante Ray-grass et Vulpins
CELIO 0,2 à 0,3 l/ha +huile ( <i>irrégulier sur Agrostis</i> ) <b>ou</b> PUMA LS 0,4 à 0,6 l/ha + huile <b>ou</b> ATLANTIS 0,2 à 0,3 kg/ha + huile <b>ou</b> ABAK 0,25 kg + huile <b>ou</b> OCTOGON 0,275 kg + huile (ABAK + PRIMUS)	ARCHIPEL 0,25 kg/ha + huile <b>ou</b> ATLANTIS 0,5 kg/ha + huile <b>ou</b> HUSSAR OF 1 l/ha + huile <b>ou</b> ABAK 0,25 kg + huile <b>ou</b> OCTOGON 0,275 kg + huile (ABAK + PRIMUS)

### Si rien n'a été fait à l'automne

En plus des solutions citées ci-dessus, l'association Isoproturon + CELIO peut être intéressante dans les situations à vulpins :

Type de sol	Exemples d'associations isoproturon/CELIO
Argilo-Calcaire	Isoproturon 500 g/ha + CELIO 0,1 à 0,2 l/ha + huile
Limon Battant	Isoproturon 750 g/ha + CELIO 0,1 à 0,2 l/ha + huile
Limon Argileux	Isoproturon 1000 g/ha + CELIO 0,1 à 0,2 l/ha + huile

Si nécessaire, compléter avec un antidiocotes (ex FIRST, ALLIE...).

**ATTENTION :** vous reporter aux Informations réglementaires pour l'utilisation d'Isoproturon sur sols drainés.

## En présence de Brome

MISCANTI, ABAK et OCTOGON sont les seuls produits autorisés en double application (2 fois 0,125 kg/ha + adjuvant) à moins de 3 semaines d'intervalle sur brome. MISCANTI paraît plus efficace qu'une simple application d'ATTRIBUT ou de MONITOR, ce qui n'est pas le cas d'ABAK.

Sur brome stérile (le plus fréquent) et vulpin : ATTRIBUT 50 à 60g/ha + ATLANTIS 0,15 à 0,2 kg/ha, sauf sur les blés qui seront suivis par un colza ou une culture intermédiaire de type navette ou moutarde.

Sur brome mou : ATLANTIS en présence de vulpin, ARCHIPEL en présence de ray-grass.

Les sulfonyleurées antigaminées ont un spectre d'efficacité qui s'étend aux dicotes, détaillé ci-dessous (pour des dicotes entre 2 et 4 feuilles) :

	ATLANTIS / ABSOLU + huile végétale	ARCHIPEL + huile végétale	HUSSAR OF + huile végétale	MISCANTI + SILWET	ABAK + huile	OCTOGON+ huile
Alchémille						
Coquelicot						
Crucifères	0,25 +1					
Géranium						
Gaillet						
Pensées						
Matricaire	0,25 +1	0,15 + 1				
Stellaire - mourons	0,25 +1	0,15 +1				
Véroniques						
<b>Dose l ou kg/ha</b>	0,2 à 0,5	0,1 à 0,25	0,6 à 1	0,25 ou 2 x 0,125	0,25 ou 2 x 0,125	0,25 à 0,275 ou 2 x 0,137
<b>Coût €/ha</b>	25 à 63 €/ha	26 à 65 €/ha	28 à 48 €/ha	35 €/ha	45 €/ha	

	Bonne à très bonne efficacité		Efficacité moyenne		Efficacité insuffisante
---	-------------------------------	---	--------------------	---	-------------------------

## INFORMATION REGLEMENTAIRE

### DEROGATION DIRECTIVE NITRATES sur les dates d'épandage sur blé

Suite à la demande de la FDSEA auprès de la DDEA, le Préfet vient de signer une dérogation à l'arrêté Directives Nitrates concernant les dates d'épandage sur blés :

Il est possible de fertiliser les blés dès le 10 février, sous condition de décoloration de la « bande double densité » sans attendre le résultat des reliquats azotés sortie hiver (RSH) à la parcelle, dans la limite de 50 U d'azote.

En l'absence de Bande Double Densité, l'agriculteur devra s'appuyer sur les préconisations de la Chambre d'Agriculture établies à partir des RSH issus des parcelles de référence.

**ATTENTION**, cette dérogation ne s'applique pas aux blés précédés par des pois ou des féveroles.

La réalisation d'analyses de Reliquats Sortie Hiver reste obligatoire comme précisé par l'arrêté (voir Info.pl@ine n° 300 de la semaine dernière).

### FAITES VOTRE PLAN PREVISIONNEL DE FERTILISATION !

Le 4<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates prévoit l'obligation pour chaque agriculteur de Seine-et-Marne de réaliser par parcelle ou groupes de parcelles de même culture de son exploitation un plan prévisionnel de fertilisation.

#### ✓ Que dois-je inscrire sur mon plan prévisionnel ?

Celui-ci doit contenir au minimum les éléments prévisionnels concernant la gestion de la fertilisation azotée. Ces éléments sont :

- identification et surface de l'îlot cultural
- culture pratiquée et période d'implantation
- dose totale d'azote à apporter (déterminée par rapport à des références)
- objectif de rendement : calculé sur les 5 dernières années en ôtant la moins bonne.

- pour chaque apport organique prévu :  
période d'épandage envisagée, superficie concernée, nature de l'effluent organique, teneur en azote, quantité d'azote prévue dans l'apport
- pour chaque apport minéral prévu :  
période(s) d'épandage envisagée(s), Superficie concernée, Nombre d'unités d'azote prévues par l'apport
- gestion prévue de l'interculture :  
type, période d'implantation prévue

### ✓ Sur quel support dois-je travailler ?

Le support d'enregistrement est laissé libre. Il peut s'agir d'un document papier ou d'un support informatique. En pièce jointe, nous vous soumettons un exemple de plan prévisionnel de fertilisation reprenant ces éléments obligatoires : n'hésitez pas à l'utiliser.

### ✓ Quand dois-je faire mon plan prévisionnel ?

Toutes ces informations doivent être renseignées de manière prévisionnelle. C'est-à-dire qu'elles doivent être inscrites avant l'apport principal sur la culture (par exemple, avant le second apport pour le blé tendre).

Toutes ces informations doivent être disponibles en cas de contrôle pour la campagne en cours mais également pour la campagne précédente.

### ✓ Comment calculer ma dose d'azote prévisionnelle ?

La réglementation retient la méthode des bilans comme méthode de raisonnement. Celle-ci est basée sur l'équilibre entre les besoins de la culture et les fournitures d'azote par le sol (RSH, minéralisation de l'humus et des matières organiques, effet du précédent, ...).

Afin de disposer de tous les éléments pour calculer son plan prévisionnel de fertilisation azotée, chaque agriculteur a reçu la semaine dernière une plaquette intitulée **Réaliser son plan prévisionnel de fertilisation azotée**

Ce document a pour objectif de vous accompagner dans le respect des obligations du 4<sup>ème</sup> programme d'action de la Directive Nitrates notamment dans le domaine du raisonnement des doses d'azote.

Pour cela, l'ensemble des partenaires techniques de la Chambre d'Agriculture se sont concertés dans le cadre du Conseil Environnemental 77 pour vous apporter les références adaptées à votre situation.

➤ Une synthèse départementale des reliquats sortie hiver sera éditée courant mars.



## Rappel : ISOPROTURON et SOLS DRAINÉS

Dans le cadre de la ré-homologation des spécialités à base d'isoproturon des restrictions d'utilisation sur sols drainés ont vu le jour il y a 2 ans sans préciser la définition d'un sol drainé.

Il semble enfin y avoir consensus autour de cette appellation « sols drainés », à savoir sols **équipés de drains physiques**.

Aujourd'hui, SEULES ET TOUTES les spécialités d'isoproturon seul sont concernées.

La nouvelle homologation à base d'iso (HERBAFLEX = isoproturon 500 g/l + béflubutamide 85 g/l) est soumise à restriction sur les « parcelles en cours de drainage », ce qui est différent puisque le produit peut s'appliquer hors période d'écoulement des drains.

Enfin, les produits avec de l'isoproturon associé (QUARTZ GT, etc...) n'ont pas de restrictions.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

**Toute rediffusion et reproduction interdites**

